

REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DIGNA

Vendredi 9 juin 2023 à 19h30  
Salle communale de la Mairie

---

Présents : Mrs GAY Jean-Christophe, CHATEL Aurélien, MARIOTTE Raymond,  
PERROT Mickaël, NICOD Marc, , BALLAND Régis  
Mmes GIROD Stéphanie, MARECHAL Léa, : VILLANCHER Béatrice

Excusée : EURIN Céline - Absent : VERNIER Guy  
Secrétaire : GIROD Stéphaie

Date de convocation du Conseil municipal 30 mai 2023

---

➤ **Approbation du compte rendu précédent**

➤ **Compte rendu réunion(s) extérieure(s)**

◆ **Commission culture et tourisme**

Présentation du bilan touristique et culturel, point sur les activités à venir.  
Annonce du maintien de la Caborde dans le projet de « cité des vins »  
Création d'un « pass visite » pour plusieurs sites sur le territoire

➤ **Elections des délégués pour les sénatoriales**

Délégué : GAY Jean-Christophe

Suppléants : NICOD Marc, CHATEL Aurélien, PERROT Mickaël

Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023

➤ **Devis de réfection du logement du 2<sup>ème</sup> étage de la mairie**

**LE CONSEIL,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement

**Vu** la vacance du logement depuis le 31 mai 2023

**Vu** le diagnostic énergétique de l'entreprise DEM du 16/05/2023

**Considérant** la nécessité d'effectuer des travaux dont le point principal est l'isolation, profitant de la vacance de ce logement

**Approuve** la rénovation du logement communal situé au 2ème étage de la rue Fleurie

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaire à l'exécution de ces travaux et à constituer les dossiers de subvention auxquelles nous pouvons prétendre, à l'unanimité

### ➤ Carte avantages jeunes

Depuis plusieurs années, la municipalité offre aux 11 – 24 ans, scolarisés, la carte avantages jeunes après inscription auprès du secrétariat de mairie.

Le conseil municipal souhaite continuer cette action. Les inscriptions se feront jusqu'au 5 juillet 2023

### ➤ Terrain Impasse Rouget de Lisle

#### **LE CONSEIL,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la demande du 15 mai 2023 de MME et M. REMOND Norbert domiciliés au 2 impasse Rouget de Lisle

**Considérant** que Madame et Monsieur REMOND Norbert sont propriétaires des parcelles ZC1 ZC2 ZC 3 ZC 4 ZC 6 situées à DIGNA

Que la parcelle ZC 123 concomitante à ces parcelles semble également faire partie de cet ensemble immobilier.

Que cette parcelle ZC 123, d'une superficie d'environ 300 mètres carrés, permet un accès uniquement aux parcelles précédemment citées, et assure une continuité entre elles formant un ensemble immobilier cohérent.

Qu'il s'avère que la parcelle ZC123 appartient à la commune de DIGNA et qu'elle ne présente pas d'intérêt pour la commune, il est proposé de la céder à Madame et Monsieur REMOND pour régulariser cette situation.

A l'unanimité :

#### **DECIDE**

**Article 1** : de céder la parcelle ZC123 à Madame et Monsieur REMOND au prix de l'euro symbolique

**Article 2** : que tous les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur

**Article 3** : que l'acquéreur peut choisir le notaire de son choix pour rédiger l'acte

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

### ➤ Informations diverses

◆ Troubles du voisinages

Rappel : Selon l'arrêté N°2012-073-0008

**Article 6** : Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

**Du lundi au samedi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 20h**

## Le dimanche et les jours fériés du 10h00 à 12h00

Article 7 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres, à préserver la tranquillité des habitants et du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

🗑️ Le brûlage à l'air libre de tous les déchets est interdit. Selon l'article 131-13 du code Pénal, vous vous exposez à une amende 450 €

### ♦ Travaux de voirie :

Les travaux de voirie rue du Prélion auront lieu le 5/6/7 septembre 2023. Des perturbations sont à prévoir durant cette période.

♦ Le passage de l'Equipe Verte, pour nettoyer le cimetière, a été demandé le 24 avril 2023. Intervention prévue le 9 mai 2023. Malgré nos relances, au jour du conseil personne n'était intervenue.

Précision « post conseil » : l'équipe verte est intervenue dans le cimetière le 14 juin et 19 juin 2023

♦ M. le Maire fait part des remerciements reçus concernant l'octroi des subventions

### ➤ Question(s) Diverse(s) /

♦ Terrain de foot situé au Prélion : Après l'augmentation importante des tarifs d'entretien du village, il est convenu de ne plus tondre ce terrain, mais de réfléchir à réaménager l'emplacement du terrain de basket. D'autre part, suite aux différentes communications concernant la sécurité des équipements sportifs, les cages seront certainement amenées à être démontées.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 20h45

La secrétaire de séance,

